



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°83/2025

MC/GA/JF

Convocation en
date du :
31/10/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 06 novembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, M. Jordi AUVERGNE,
M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,
Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé BONET, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Thierry CO, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Magali YOVANOVITH, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE
DE SUBVENTION AU « COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA
VILLE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA »**

Le Président de séance expose :

Afin de mener à bien les missions pour lesquelles il perçoit une aide financière de la commune, et d'honorer une partie des dépenses qu'il a engagées dans l'attente du vote du budget, il serait nécessaire de procéder au versement d'une avance sur subvention pour l'association « Comité des Œuvres Sociales de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda », pour un montant de 10 000 euros. Ce montant sera imputé au chapitre 65, où les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés**

APPROUVE l'attribution de cette avance sur subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Comité des Œuvres Sociales de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda »,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

